

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-CYR-LES-VIGNES
Séance du 7 juillet 2022**

Nombre de membres afférents au C.M. : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14 + 1 pouvoir

Le sept juillet deux mil vingt-deux à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles COURT, Maire.

Date de la convocation : 01/07/2022

Présents : CILLUFO Jean-Pierre, BLEIN Jacqueline, DENIS Bertrand, OLIVIER Murielle, DENIS Georges, LEBAIL Christine, PECHE Eric, DE PONCINS Arnaud, BISSAY Sylvain, CONTI Béatrice, BONNIER Corinne, PIAZZA BLANCHON Coralie et PONCET Romain

Absente excusée : Mme CROZIER Audrey

Pouvoir : Mme CROZIER Audrey a donné pouvoir à M. PONCET Romain

Secrétaire de séance : M. DENIS Georges

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE POUR LA RÉNOVATION DU MONUMENT AUX MORTS

M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre peut participer financièrement à l'entretien et la rénovation des sépultures de guerre. Il rappelle qu'il est prévu de restaurer le monument aux morts (nettoyage, revernissage des lettres, piquage et reprise du crépis de soubassement) pour un montant de 1 948.33 €.

M. le Maire propose de solliciter une subvention auprès l'ONACVG pour ces travaux de restauration du monument aux morts.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité :

- Approuve cette demande de subvention auprès de l'ONACVG.

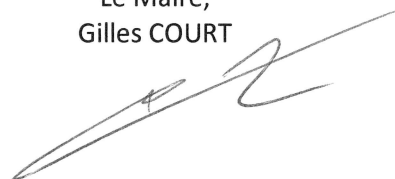
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
A ST-CYR-LES-VIGNES, le 11 juillet 2022

Le Secrétaire de séance,
Georges DENIS

Le Maire,
Gilles COURT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202145-20220707-520220707-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2022

Mis en ligne le 13/07/2022
Auteur : Gilles COURT, Maire